

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 8 AVRIL 2025 à 20h00**

Le mardi huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Thierry SALTZMANN procuration à Pierre REMY
Céline MIEHE procuration à Linda MANA

Membre absent non excusé :

Guillaume SEVIN

Vanessa MEYER et la presse sont présents.

Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 2 avril 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025
3. Validation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la cour de l'école
4. Approbation des comptes de gestion 2024 - Budgets Principal et Lotissement
5. Approbation du compte administratif 2024 - Budget Principal
6. Approbation du compte administratif 2024 - Budget Lotissement
7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Principal
8. Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Lotissement
9. Fixation des taux de la fiscalité locale 2025
10. Approbation du budget primitif 2025 - Budget Principal
11. Approbation du budget primitif 2025 - Budget Lotissement
12. Fixation des subventions aux associations pour 2025
13. Délégation de signature : information
14. Informations communiquées par les Adjointes
15. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 mars 2025.

POINT N° 3
Validation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la cour de l'école

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que l'Avant-Projet Définitif ne pourra pas encore être validé comme prévu initialement.

L'esquisse a par contre été validée avec la commission technique.

Un petit retard a été pris, dû à l'obligation de faire intervenir la Petite Camargue pour l'aspect éducatif du projet. Les commentaires faits n'ont pas modifié grandement le projet et les interventions dans les écoles ont été proposées en date du 14/03 l'après-midi, du 17/03 l'après-midi et du vendredi 4/04 le matin. Une commission technique a eu lieu le 3/04 dans les délais.

Après l'obligation de nomination d'un contrôleur technique, ce dernier a attiré l'attention de la municipalité sur un point particulier : le préau. Cette partie couverte de la cour est adossée à l'école et doit être classée d'importance 2 vis-à-vis d'un séisme, ce qui implique qu'une étude de sol en définisse les caractéristiques sismiques, en complément des hypothèses de fondations. L'architecte se charge de lancer l'étude pour le sol.

Une prochaine réunion a été fixée au 7/05 à 14 heures pour validation de l'APD au prochain conseil municipal qui se tiendra le même mois.

De ce fait les travaux vont prendre du retard et ne seront certainement pas tous achevés durant les congés scolaires de l'été 2025. S'ils débordent sur le mois de septembre, l'obligation d'utiliser la cour d'école du haut sera de mise, en interdisant la partie parking, comme c'est le cas actuellement.

POINT N° 4
Approbation des comptes de gestion 2024
Budgets Principal et Lotissement

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, précise que les comptes de gestion 2024 des budgets Principal, et Lotissement établis par la trésorière sont arrêtés comme suit :

COMPTE DE GESTION 2024
BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	199 492,28 €	5 022 364,21 €
Dépenses	509 825,08 €	3 711 375,48 €
Résultats	- 310 332,80 €	1 310 988,73 €

COMPTE DE GESTION 2024
BUDGET LOTISSEMENT

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	485,00 €
Résultats	0,00 €	- 485,00 €

M. le Maire précise que les résultats des comptes de gestion des budgets Principal et Lotissement, établis par la Trésorière, sont strictement conformes à ceux des comptes administratifs, les écritures comptables ayant été passées conformément aux règles applicables en la matière.

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte de gestion 2024 du budget Principal ;**
- **approuve le compte de gestion 2024 du budget Lotissement.**

POINT N° 5
Approbation du compte administratif 2024 - Budget Principal

M. le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte administratif.

Il est proposé que M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} adjoint au Maire, soit élu à cette fonction.

M. Jean-Marc PILOT est désigné à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle.

M. Jean-Marc PILOT donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	199 492,28 €	5 022 364,21 €
Dépenses	509 825,08 €	3 711 375,48 €
Résultats	- 310 332,80 €	1 310 988,73 €

Un extrait du compte administratif 2024 du budget principal a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

M. Frédéric BRENDER précise que les indemnités annuelles brutes de fonction s'élèvent à :

Roland ONIMUS :

Maire	25 452,24 €
Vice-Président M2A	19 237,20 €
Président Syndicat Mixte EHPAD des Molènes	7 226,28 €

Jean-Marc PILOT :

Adjoint au maire	9 766,56 €
Vice-Président SIAEP Bantzenheim/Rumersheim	932,34 €

Edith ZANINETTI :

Adjointe au maire	9 766,56 €
-------------------	------------

Frédéric BRENDER :

Adjoint au maire	9 766,56 €
------------------	------------

Martine LUTHRINGER :
Adjointe au maire

9 766,56 €

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune.**

POINT N° 6
Approbation du compte administratif 2024 - Budget Lotissement

En l'absence du Maire, M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif.

Le tableau ci-dessous résume les résultats cumulés par section.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET LOTISSEMENT

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	485,00 €
Résultats	0,00 €	- 485,00 €

Un extrait du compte administratif 2024 du budget Lotissement a été joint à l'ordre du jour du conseil municipal.

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le compte administratif 2024 du budget lotissement.**

POINT N° 7
Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Principal

M. le Maire revient en séance et donne la parole à M. Frédéric BRENDER.

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **6 891 633,33 €** et un déficit d'investissement de **252 843,37 €**.

	Résultats antérieurs reportés	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé à affecter
Fonctionnement	5 580 644,60 €	1 310 988,73 €	6 891 633,33 €
Investissement	57 489,43 €	- 310 332,80 €	- 252 843,37 €
Résultat cumulé global	5 638 134,03 €	1 000 655,93 €	6 638 789,96 €

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve l'excédent de fonctionnement d'un montant de 6 891 633,33 € et décide d'affecter :**
 - **un montant de 6 638 789,96 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 002, en recette de fonctionnement ;**
 - **un montant de 252 843,37 € au budget primitif 2025 sur le compte 1068, en recette d'investissement ;**
- **approuve le déficit d'investissement d'un montant de 252 843,37 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.**

POINT N° 8
Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Lotissement

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, expose que l'exercice 2024 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **138 229,62 €** et un déficit d'investissement de **378 347,50 €**.

	Résultat de l'exercice antérieur	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé à affecter
Fonctionnement	- 137 744,62 €	- 485,00 €	- 138 229,62 €
Investissement	- 378 347,50 €	0,00 €	- 378 347,50 €
Résultat cumulé global	- 516 092,12 €	- 485,00 €	- 516 577,12 €

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le déficit de fonctionnement reporté, d'un montant de 138 229,62 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 002, en dépense de fonctionnement ;
- approuve le déficit d'investissement reporté d'un montant de 378 347,50 € au budget primitif 2025 sur le chapitre 001, en dépense d'investissement.

POINT N° 9
Fixation des taux de la fiscalité locale 2025

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux.

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **16,22 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **11,16 %**
- **Taxe d'habitation** **3,14 %**

POINT N° 10
Approbation du budget primitif 2025 - Budget Principal

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, qui présente le budget primitif 2024.

Le projet du budget primitif 2025 - Budget principal, transmis à l'ordre du jour, s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
6 985 029,22 €	6 985 029,22 €

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
12 205 254,96 €	12 205 254,96 €

Total Budget Principal	
Dépenses	Recettes
19 190 284,18 €	19 190 284,18 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le budget primitif 2025 du Budget Principal détaillé sur le tableau ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

POINT N° 11
Approbation du budget primitif 2025 - Budget Lotissement

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, présente le budget primitif 2025.

Le projet du budget primitif 2025 - Budget Lotissement, transmis à l'ordre du jour, se présente comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
463 347,50 €	465 000,00 €

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
603 229,62 €	603 229,62 €

Total Budget Principal	
Dépenses	Recettes
1 066 577,12 €	1 068 229,62 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le budget primitif 2025 du Budget Lotissement détaillé sur le tableau ci-dessus.**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.**

POINT N° 12
Fixation des subventions aux associations pour 2025

M. Jean-Marc PILOT quitte la séance.

M. le Maire présente le tableau détaillé des montants proposés pour l'année 2025. Celui-ci a été joint à l'ordre du jour.

Le tableau global se présente ainsi :

Objet	Organisme bénéficiaire	Subvention 2025
Subvention	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	460.00 €
Subvention	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 000.00 €
Subvention	AFAPEI	300.00 €
Subvention	LA PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
Subvention	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	20 000.00 €
Subvention	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000.00 €
Subvention	MUSIQUE ESPERANCE BANTZENHEIM	100.00 €
Subvention	ASSOCIATION OMSAL DE BANTZENHEIM	6 000.00 €
Subvention	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	300.00 €
Subvention	AMAELLES - APALIB	300.00 €
Subvention	AMAELLES - APAMAD	300.00 €
Subvention	NAFSEP	300.00 €
Subvention	DELTA REVIE ASSOCIATION	300.00 €
Subvention	PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION HT RHINOISE	300.00 €
Subvention	LA LIGUE CONTRE LE CANCER HT RHIN	300.00 €
Subvention	ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D' AVEUGLES	300.00 €
Subvention	SEPIA ASSOCIATION	300.00 €
Subvention	AFM TELETHON	300.00 €
Subvention	TERRE DES HOMMES	300.00 €
Subvention	ARAHM SERVICE CENTRAL	300.00 €
Subvention	ARAME	300.00 €
Subvention	AIDES	300.00 €
Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	300.00 €
Subvention	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	300.00 €
Subvention	KETA KETI NEPAL	300.00 €
Subvention	AGENT COMPTABLE THEODORE MONOD	2 592.00 €
Subvention	ANDREA	300.00 €

Objet	Organisme bénéficiaire	Subvention 2025
Subvention	ESPOIR	300.00 €
Subvention	FAMILLES SOLIDAIRES ALSACE	300.00 €
Subvention	ACL MJC	sur justificatifs
Subvention	ECOLE DE MUSIQUE	sur justificatifs
Subvention	FESTIVITES ET TRADITIONS	sur justificatifs
Subvention	HARDTKIDS BASKET	sur justificatifs
Subvention	FOOTBALL CLUB BANTZENHEIM	sur justificatifs
Subvention	TENNIS CLUB DE BANTZENHEIM	sur justificatifs
		37 502.00 €

La commission des finances, en date du 26 mars 2025, a émis un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve le tableau de répartition des subventions aux associations locales et extérieures pour 2025 ;**
- **autorise M. Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

M. Jean-Marc PILOT revient en séance.

POINT N° 13
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maîtres PIN – JOURDAIN - SOULTZ

Propriété 1 et 3 rue de Strasbourg, section 2 parcelles 125/0008 + 135/0004 + 142/0008 + 144/0022 + 195/0004 + 196/0022 + 197/0004, d'une superficie de 14a et 13ca

Crédit Mutuel Aménagement Foncier

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 312/11 d'une superficie de 6a et 2ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelles 314/11 et 315/11 d'une superficie de 4a et 21ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 318/11 d'une superficie de 4a et 83ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 316/11 d'une superficie de 4a et 86ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 329/11 d'une superficie de 3a et 69ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 321/11 d'une superficie de 2a et 84ca

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 331/11 d'une superficie de 4a et 56ca

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 14
Informations communiquées par les Adjoint

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

• **SPLEA**

Une discussion a été menée dernièrement avec m2A concernant la mise aux normes de la cuisine du périscolaire.

Comme m2A gère le périscolaire via la SPLEA, et s'occupe des investissements, cela laissait entendre que les dépenses pour cette mise aux normes lui incombait, mais la m2A n'est pas en accord avec ce point de vue. Lors d'une réunion à ce sujet, il a été expliqué que depuis le transfert de compétences il a été décidé que 60% du fonctionnement est à la charge de m2A et 40% à la charge de toutes les communes de la bande rhénane, soit la part de l'extra-scolaire.

Pour la partie investissement il n'y a rien de figé et pour l'instant il faut se référer à la répartition (60% - 40%) susmentionnée.

La présidente de la SPLEA, Mme MEHLEN, également vice-présidente chargée de l'enfance a reconnu certains manquements et un besoin de réajustement ; pour ce faire, des discussions auront lieu prochainement. La partie fonctionnement comprend effectivement l'extra-scolaire et ce sont toutes les communes qui participent au financement, par contre il faudra déterminer comment se répartissent les charges pour la partie investissement et surtout comment seront décidés ces investissements.

Par exemple, si une commune décidait d'agrandir son périscolaire, il y aurait donc 60% pris en charge par m2A et 40% à la charge des autres communes, à condition qu'elles aient décidé cette contribution. Dans tous les cas, il faudra déterminer les règles pour le fonctionnement de la partie investissement.

Dans cette discussion au sujet de la cuisine du périscolaire, l'avantage aura été d'avoir détecté le problème lié à l'investissement pour les années à venir. Les maires des communes, le conseil d'administration de la SPLEA vont devoir débattre sur la partie investissement des périscolaires de la SPLEA.

Mme Linda MANA constate que la lacune existante au départ n'a jamais fait l'objet d'un traitement.

M. Jean-Marc PILOT répond que non et évoque un sujet supposé « brûlant » à l'époque, écarté par l'urgence de nombreux autres sujets, sachant que la plupart des périscolaires et des crèches de la bande rhénane sont des structures récentes pour lesquelles l'investissement n'était pas un sujet prioritaire. Cependant, avec les années qui passent, les structures vieillissent et de gros travaux à programmer remettront ce sujet au goût du jour. La question se posera alors sur le financement, sachant que même si notre commune est solvable, les budgets sont tout de même à la baisse actuellement. Il faudra donc connaître le mode de fonctionnement de la SPLEA quant à l'investissement.

Mme Linda MANA demande si des projets imminents sont à l'ordre du jour pour l'une ou l'autre commune, auquel cas six communes seraient assujetties à une participation.

M. Jean-Marc PILOT accorde que c'est effectivement ce qui va se passer pour la mise aux normes. Cela ne représentera pas une grosse somme, mais environ 20 000 € dont 60% à la charge de la m2A et 40% à la charge des six communes ; sans poser de gros problèmes en principe. Mais le contraire se produirait en cas de gros investissements. Dans les années à venir, vu l'extrême sollicitation de ces structures, de futurs travaux à envisager (changement de fenêtres, modifications éventuelles, mises aux normes, ou autres) devraient amener à une réflexion sur la manière d'engager les sommes.

Mme Linda MANA pense que du coup ce vide devrait être profitable jusqu'à mise au point d'une entente.

M. Jean-Marc PILOT a bon espoir, car l'ensemble des maires des six communes ont toujours réussi à s'entendre sur la SPLEA. L'intérêt général est de trouver une solution pérenne convenant à tous.

Cependant, la délégation de service public va être renégociée et Mme MEHLEN, présidente de la SPLEA, et vice-présidente de la petite enfance ne pourra pas être juge et partie. Un nouveau président sera nommé et le temps de latence de la discussion de la DSP risque de poser problème, sans compter que les nouvelles élections municipales peuvent remettre certaines choses en cause.

Ce prorata est lié au fait que m2A n'a pas la compétence de l'extra-scolaire. Une discussion, à l'époque, a abouti à ce que toutes les communes ont souhaité garder cette compétence, pour l'accueil du matin et lors des vacances, et la financent.

M. Frédéric BRENDER se souvient que le traitement a été fait pour l'ensemble des six communes. Tout ce qui concernait le périscolaire et l'extra-scolaire était géré par la communauté de communes et la partie extra-scolaire était dévolue à l'ensemble des six communes. Aujourd'hui la logique a peut-être changé.

M. Jean-Marc PILOT est d'avis que le plus important serait d'atteindre une unanimité sur le mode de fonctionnement et les décisions concernant l'investissement. Si cela se décide à la majorité certains se sentiront floués.

- **Syndicat d'eau**

Un courrier a été réceptionné de l'ARS concernant les recherches de PFAS. A partir du 1^{er} janvier 2026 les contrôles seront obligatoires. Le coût de ce contrôle sera de l'ordre d'environ 70 €.

La recherche d'un fontainier, au niveau de Rumersheim n'a pas donné de résultat. A Bantzenheim, une personne est intéressée, avec beaucoup de questions sur les caractéristiques de l'emploi. Cela risque d'être compliqué si personne d'autre n'éprouve d'intérêt pour ce poste. Il en sera rediscuté au niveau du syndicat.

- **Ecoles**

Le compte rendu des écoles sera envoyé à tous les membres de la commission scolaire.

Les prévisions scolaires sont les suivantes :

Maternelle : 29 élèves : 9 en petite section – 11 en moyenne section – 9 en grande section.

École élémentaire : 56 élèves : 8 en CP – 9 en CE1 – 10 en CE2 – 17 en CM1 – 12 en CM2.

Ces 85 élèves dépassent un peu le chiffre de l'an passé et il n'est pas question de fermeture de classe. La bonne nouvelle : nos amis de Chalampé auront 118 élèves et vont rouvrir une classe.

M. Jean-Marc PILOT ira tout de même voir l'inspecteur académique pour avoir une répartition un peu plus égale et obtenir la suppression des pôles bilingue et monolingue. M. l'inspecteur s'était d'ailleurs engagé à en étudier les possibilités et à en communiquer le résultat.

- **Conseil des enfants**

Le débat était très intéressant parce qu'ils ont ramené les problèmes de leurs parents. Il leur a expliqué qu'ils devaient privilégier leurs idées avant tout. Ils ont décidé de participer à la journée citoyenne par les plantations au niveau des Molènes.

- **Réunion sur la Société d'économie mixte créée m2A énergie réseau de chaleur (Butachimie)**

Un mail leur a été adressé en vue d'obtenir des informations techniques.

Lors de cette réunion il a été possible de visualiser les tracés et les communes concernées. Trois entreprises ont été consultées et feront des propositions qui devraient arriver mi-juin. La commune de Bantzenheim ne devrait pas grandement être impactée sur les tracés.

M. Daniel GODINAT demande si une partie du réseau de chaleur part du refroidisseur d'ALSACHIMIE.

M. Jean-Marc PILOT n'a aucune information de la part du producteur du réseau de chaleur. Les consultations sont en cours et aucun renseignement ne sera fourni.

- **AG Seniors**

M. Jean-Marc PILOT a remplacé, avec grand plaisir, M. Frédéric BRENDER lors de cette assemblée générale. C'est une association formidable, très dynamique, avec une trentaine de membres. Ils sont en progression et contribuent énormément au lien social en évoluant dans un formidable esprit de convivialité. Ils sont là, se font plaisir et leur dynamique fait plaisir à voir.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire

- **Commande des mâts solaires**

Le montant de cette commande est de 10 285 € HT - 12 342 € TTC. Ils seront installés dès réception de leur livraison.

- **Travaux rue de Bâle**

La période de préparation est en cours. Le blocage complet de la rue est prévu à compter du 22 avril, avec une durée de travaux annoncée de 14 semaines. Le contenu des travaux listés dans l'offre :

- début de projet au feu tricolore devant l'hôtel de Bâle
- fin de projet voie de chemin de fer face au 41 reprise de la canalisation existante

Ces travaux sont tous exécutés par la Régie de l'Eau. La commune est maître de l'ouvrage mais c'est la Régie de l'Eau qui est chargée des travaux, constitués par le remplacement de la conduite, reprise de 29 branchements en intégralité, pose de 3 poteaux incendie, reprise du branchement du restaurant de La Poste au n° 1 de la rue de Bâle et remplacement de la conduite desservant les numéros 41 et 43 rue de Bâle.

Une réunion de démarrage a eu lieu le 1^{er} avril 2025, lors de laquelle a été annoncé le lancement des travaux le 24 avril 2025 par la pose à partir de la voie de chemin de fer.

Le plan de déviation des PL et VL a été proposé lors de la réunion de préparation du 17 mars et soumis à la CEA qui a validé le projet. Sur la phase entre le n° 1 et le n° 12 de la rue de Bâle, une voie devra être laissée libre pour les riverains et les bus. SOGEA posera la signalisation de déviation selon le plan. Pour votre information, les véhicules légers seront déviés sur Chalampé lors de la fermeture de la rue et les PL seront déviés à partir de STELLANTIS.

Les riverains ont été avertis des travaux par courrier et il convient de prévenir également la gravière de la Thur et l'entreprise GUYOT recevant des livraisons de fleurs se faisant par gros PL. Tout cela est pris en compte par la régie.

Il a été demandé un raccordement supplémentaire à partir du n° 27 sur une surface en herbe qui pourrait encore être mise en valeur. La base vie sera installée sur le parking du parcours santé et l'aire de stockage sur la parcelle de la ville face au n° 26. La circulation sera fermée entre le 1^{er} et le 12 avec comme seul passage permis pour les riverains et les secours, ce qui ne manquera pas de provoquer une perturbation dans les habitudes de chacun mais dont les dispositions sont nécessaires pour mener à bien ces travaux nécessaires à l'amélioration et l'entretien de la rue.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **Commission des finances - Réunion du 26 mars 2025**

Préparation du budget présenté ci-dessus.

- **AG Philatélie**

C'est une petite association qui se retrouve tous les quinze jours pour échanger sur la passion de la philatélie et des modèles. Rien de particulier à signaler si ce n'est un manque de renouvellement des effectifs.

- **FC Bantzenheim**

Le club a vécu des hauts et des bas depuis quelques années et se retrouve depuis 2-3 ans sans une dynamique permettant de maintenir les équipes en compétition. La municipalité a été contactée par le président du FC Bantzenheim et le président de l'AS Blodelsheim pour un entretien portant sur un projet de fusion entre ces deux clubs, en train de se mettre en place pour l'année prochaine. Ceux qui connaissent le monde sportif ont souvent eu écho « d'entente sportive ». On est dans le cadre de deux clubs et deux comités distincts issus de deux villages et où l'équipe faisant partie de l'entente sportive

comprendra des joueurs venant de part et d'autre. Dans le cas d'une fusion on est sur la disparition de deux entités et la création d'une nouvelle entité qui va englober feu le FC Bantzenheim et feu l'AS Blodelsheim. Le président du FC Bantzenheim est devant une impasse et cherche une solution pour rebondir avec cette possibilité de fusion. Le support principal de la nouvelle structure sera principalement issu de l'AS Blodelsheim, le FC Bantzenheim étant en difficulté. La question primordiale porte sur les relations de ce nouveau club avec les villages. A l'instar des différentes fusions déjà établies le club nouvellement créé fera partie intégrante des villages cités ne serait-ce que pour faire vivre les installations sportives en place. Il y aurait donc lieu d'établir une convention permettant à ce nouveau club l'utilisation des structures existantes. Il est à souhaiter qu'au sein de cette nouvelle alliance il soit possible de retrouver un peu plus de présence locale.

M. Jean-Marc PILOT précise que ce club va devoir déterminer un siège social. S'il est à Blodelsheim, il faudra effectivement établir une convention.

Mme Edith ZANINETTI demande si dans leurs discussions il a été envisagé de recréer un club de jeunes ou s'il n'y aura que des seniors.

M. Frédéric BRENDER est le premier à regretter que la section jeunes batte de l'aile à Bantzenheim. Mais pour s'occuper des jeunes il faut avant tout des dirigeants et du personnel encadrant.

M. Pierre REMY aimerait savoir où va jouer ce nouveau club.

M. Frédéric BRENDER précise que dans le cadre de la convention on essaiera d'établir un roulement. Ils vont essayer d'avoir deux ou trois équipes pour jouer ici et là. Le but est de faire vivre les installations nécessairement entretenues et destinées à servir.

Mme Anne DABRY pense que pour cette fusion il y aura sûrement une participation comme pour les associations du village, permettant également la pose de certaines conditions dans la convention.

M. Frédéric BRENDER ajoute que certains points seront rediscutés.

Mme Linda MANA rebondit sur l'évocation de la volonté du président de Blodelsheim de faire quelque chose en partenariat avec les gens de Bantzenheim et précise que c'est le cas aussi de l'entraîneur qui cherche du soutien et des compléments d'entraînement auprès de ces mêmes personnes.

M. le Maire pense que le FC Bantzenheim pourrait rebondir grâce à cette nouvelle entente.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Vidéoprotection**

Lors du dernier conseil municipal l'étude de faisabilité a été validée, la commande a été signée et envoyée à l'UGAP.

- **Réserve communale de sécurité civile**

Le défilé du carnaval s'est tenu le 22 mars avec beaucoup de participants. La RCSC a assuré l'encadrement du défilé, avec l'aide des brigades vertes et des gendarmes, le maire et Martine Luthringer. La sécurité a été assurée pour la plus grande satisfaction de tous grâce à leur participation pour la fermeture des routes et la réouverture après le passage du défilé. La municipalité adresse ses plus vifs remerciements à l'équipe de la RCSC, ainsi qu'aux brigades vertes et gendarmes.

Elle rappelle qu'un nouveau membre a rejoint cette réserve ; il s'agit de M. Eric CLADEN pour lequel c'était la première participation durant laquelle il a pu inaugurer sa tenue toute neuve.

La prochaine mission de la RCSC concerne le cross des écoles, le 29 avril prochain. Certains membres seront également présents lors de la cérémonie du 8 mai qui se tiendra le 7 mai à 19h.

- **Réunion de la commission des aînés**

Début de réflexion pour la prochaine fête des aînés en décembre 2025.

- **Bilan annuel des brigades vertes**

M. le Maire et Mme Martine Luthringer ont participé à cette réunion dont la présentation du bilan s'est avérée très intéressante.

Pour information, des travaux à l'entrée du village sur la RD 39 ne concernent pas la commune, mais la CEA. Lors d'une précédente discussion les projets de la CEA avaient été évoqués, car ils visaient à supprimer les aires de stationnement le long de la RD et à l'entrée du village et à mettre en place des merlons près du rond-point.

M. Bernard RAILLARD trouve que la terre mise en place n'est pas suffisante, offrant de ce fait la possibilité à certains camions de se garer malgré tout.

M. Daniel GODINAT rassure en expliquant que la terre, lourde, les en empêchera, le même procédé ayant été mis en place à Chalampé.

M. Pierre REMY rappelle que si des douches étaient mises en place à l'ancienne douane, les routiers pourraient s'arrêter là-bas.

M. le Maire explique qu'elles sont prévues depuis trente ans.

- **Bons fleurissement**

Mme Martine LUTHRINGER souhaite, par ailleurs, le renouvellement des bons pour le fleurissement. Après avoir vu M. GUYOT qui est d'accord pour le renouvellement de l'opération, la validité de ces bons s'étendra du 28 avril au 6 juin. Une communication sera faite dans ce sens.

- **Récupérateur eau**

La participation à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie sera également reconduite. Pour mémoire, elle est de 50% du montant de la facture avec un plafond de 50€.

* * * * *

Mme Edith ZANINETTI intervient pour rappeler la réunion publique. Mme Edith ZANINETTI et Mme Martine LUTHRINGER étaient allées voir ensemble la rue de la Verdure et la rue des Muguets pour valider l'emplacement des stops qui seront présentés demain, et la mise en sens unique, de manière temporaire, d'une partie de la rue de la Verdure. Tous les panneaux ont été commandés, mais pourront être placés à titre temporaire et éventuellement déplacés pour voir ce qui convient le mieux.

Mme Linda MANA demande si le sens unique se fera en entrant par la rue de la Verdure ?

Mme Edith ZANINETTI indique qu'on y entrera par la rue de Strasbourg.

Mme Linda MANA définit qu'il y aura donc deux stop et demande si ce sens unique s'arrêtera à la première entrée du lotissement ou ira jusqu'au bout de la rue ?

Mme Edith ZANINETTI explique que dans un premier temps le sens unique s'arrêtera à l'entrée du lotissement. Il y aura un stop au bout de la partie sens unique, donc un stop sur la route de la Verdure, ensuite le lotissement reste en double sens et il y aura un deuxième stop à la sortie du lotissement rue des Muguets, avec un panneau « voie sans issue » à partir de la rue de la Hardt.

Mme Martine LUTHRINGER précise qu'il avait été décidé, en commissions réunies, que toute la rue de la Verdure, du début à la fin, soit en sens unique, ainsi que la rue des Muguets, mais la commission technique a résolu de commencer par un bout pour un test.

M. Dominique RUEFF signale un gros trou au centre de l'accès qui va à la rue de Rumersheim en partant du rond-point.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 15
Divers

M. le Maire transmet les informations suivantes :

- Un contact a été repris entre l'école de Bantzenheim et celle de Gontaud de Nogaret ;
- Lors de la cavalcade organisée par l'association Festivités et Traditions, encadrée par la réserve communale de sécurité civile, les brigades vertes et les gendarmes, il a été constaté qu'il n'y avait pas assez de talkies walkies pour assurer la liaison entre tous les intervenants et garantir une sécurité optimale sur l'ensemble du parcours. De ce fait quatre talkies walkies supplémentaires ont été achetés pour les événements futurs.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

Mme Edith ZANINETTI se réfère à ces Allemands, nombreux dans le village, dont certains souhaiteraient apprendre la langue française, mais sont rebutés à l'idée de prendre des cours sur Mulhouse, vu le trajet chronophage d'un aller-retour. Quelles seraient les possibilités sur Bantzenheim ?

M. le Maire précise que Bantzenheim possède une salle réservée pour l'Université Populaire du Rhin. Le président, Olivier LANNONE, sera contacté afin de trouver une solution. Il rappelle que le sujet avait été évoqué il y a quelques années mais peu de monde y avait adhéré.

Mme Edith ZANINETTI évoque les critiques à l'encontre de ces personnes venues d'outre Rhin qui ne parlent pas le français et pour lesquelles ce serait une avancée si cet apprentissage devenait réalisable.

Mme Linda MANA a eu ce même sujet de discussion avec des personnes croisées au hasard et qui faisaient le bilan des maisons achetées par les Allemands. Mais au-delà de l'impossibilité de communication due à la barrière linguistique, il n'y a de leur part, à priori, aucune tentative d'échange ni par contact visuel, ni par un geste de salutation, ce qui laisse dubitatifs bon nombre de nos concitoyens.

M. Bernard RAILLARD avoue, avec une pointe d'humour, être entouré d'Allemands, jugés forts sympathiques, mais avec lesquels il est essentiel de pouvoir échanger dans la langue de Goethe...

M. Daniel GODINAT aimerait savoir s'il est possible d'obliger ces mêmes Allemands, qui résident à Bantzenheim, à faire immatriculer leur voiture en France ?

M. le Maire s'est rapproché de la gendarmerie à cet effet et les résidents allemands de Bantzenheim ont un mois pour changer leur plaque et leur carte grise. Au-delà de ce délai ils sont bien sûr verbalisables. La rue des Jardins, dans la ligne de mire de la mairie, car le stationnement des voitures allemandes y est totalement désordonné, mais difficilement contrôlable pour différencier les visiteurs des habitants. Les contrôles se font par les brigades vertes, voire une enquête de voisinage, sachant toutefois qu'il peut également y avoir des véhicules professionnels. Pour rappel, tout un chacun peut appeler les brigades vertes en cas de constatation d'infraction.

* * * * *

M. Daniel GODINAT signale avoir eu une réunion en urgence au niveau agricole, suite à l'installation du data center, car l'installation de très gros transformateurs a été occultée. RTE cherche très rapidement une vingtaine d'hectares pour mettre un transformateur. C'est énorme ! A nouveau du terrain agricole sera prélevé. Il s'agit d'un terrain proche d'une ligne à 400 000 volts, d'où partiront des lignes aériennes vers ce transformateur. Le but est d'alimenter STELLANTIS et toute la bande rhénane. Ce transformateur doit être mis entre le sud de Bantzenheim et le nord de Hombourg. Potentiellement Bantzenheim pourrait être impactée par des lignes qui seront installées sur des terres agricoles prélevées pour un projet m2A.

M. le Maire indique que RTE a été reçu avec les patrons. Mme Edith ZANINETTI était présente à la réunion. Des plans ont été examinés et la municipalité les a avisés que les agriculteurs allaient en pâtir une fois de plus. Un emplacement plus au sud leur a été proposé, le retour de l'étude est attendu.

M. le Maire propose une réunion avec les agriculteurs du secteur, en présence de M. Richard MINERY.

M. Daniel GODINAT est persuadé que le projet est ficelé et que les agriculteurs vont être mis devant le fait accompli, ce projet ayant été déclaré d'utilité publique.

* * * * *

Mme Linda MANA avait lu un article concernant la ville de Cernay quant à l'installation de caméras pour dissuader les dépôts sauvages et aimerait savoir si pour Bantzenheim un tel dispositif serait possible ?

M. le Maire annonce que prochainement une réunion aura lieu avec l'ensemble des maires concernés par la D39 : Sausheim, Ottmarsheim, Bantzenheim, Baldersheim. Les caméras ne peuvent être placées que sur notre domaine ; nous n'avons pas le droit d'intervenir dans les lieux qui ne font pas partie du ban communal.

* * * * *

Mme Linda MANA :

- souhaite des explications par rapport aux entraînements et concours pour chiens. Certaines personnes étaient étonnées que ces événements ne se passent pas sur leur terrain et voulaient savoir si c'était bien la canine qui était à l'origine de cette organisation ;
- rappelle qu'au niveau du terrain de football une lumière avait été prévue en période hivernale sur le terrain d'entraînement pour aller au club house, qu'est devenu le projet ?

Mme Edith ZANINETTI indique que la municipalité a refait entièrement le terrain de la canine qui est inutilisable avant la première tonte, réalisable éventuellement au mois de mai. La Société Centrale Canine avait des manifestations à organiser et avait demandé l'autorisation au club de football et au tennis club pour pouvoir utiliser leurs installations pour y faire les démonstrations prévues auxquelles des gens s'étaient inscrits. Les clubs s'étaient mis d'accord pour cette utilisation ponctuelle et tout s'est très bien passé.

* * * * *

M. Frédéric BRENDER :

- annonce que les terrains de foot seront occupés le samedi 3 mai par le club de rugby d'Ottmarsheim pour un tournoi des jeunes ;
- le 2 août cette année le concert de jazz se déroulera en plein air aux abords de la salle des fêtes ou à l'intérieur selon les caprices de la météo.

* * * * *

M. Pierre REMY constate, avec dépit, que malgré les votes destinés à pénaliser les propriétaires de chiens qui laissent les déjections de leur animal sur le trottoir, rien n'a changé.

M. le Maire réitère qu'il faut prendre les contrevenants sur le fait.

La séance est close à 21h30.